



**COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
du 9 octobre 1999**

Etaient présents :

Alain BARTHERE, Gérard BLANDIN, Christian BOISEAUX, Jacky BOUVARD, Olivier BURGHELLE, Bruno CLAEYSSENS, Jean François CLAPE, Jean Louis CORGIER, Claude EBRARD, Yves GILLES, Michèle LAPLAGNE, Hervé MASSE, Armelle PAGET-GOY, Jean Michel PAYOT, Denis POITEVIN, Marion VARNER, Gérard VIEUX

Etaient excusés :

Françoise MOCELLIN Richard WALBEC (pouvoirs à Denis POITEVIN)
Tifenn LE-BORGNE (pouvoir à Christian BOISEAUX)
Gilles MARTEAU (pouvoirs à Jacky BOUVARD)
Robert MAJENTI et Didier EXIGA (pouvoirs à Gérard BLANDIN)

Assistaient à la séance :

Jean François ALEXANDRE, Président de la Ligue d'Auvergne
Alain BADINO, Président de la Ligue du Sud Est
Claude BABEN, Président de la Ligue Midi Pyrénées
Gilbert NICOLINI, Président de la Ligue d'Alsace
Yannick PROVOST, Président de la Ligue de Provence
Marc PILLET, Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté
Michel AMBAL, Directeur Technique National
Gilles MERCIER, Commission Cerf Volant
Raymond CAUX, Commission Compétition Delta
Gilbert et Nathalie, Secrétariat Fédéral

Le Secrétaire Général remercie le secrétariat pour la qualité de l'envoi du document.

Il précise pour les licences de cette année qu'il n'y aura pas de carte plastique, donc garder la partie cartonnée et faire passer le message.

Le principe des 2 formulaires différents (un pour la licence sportive et un pour la licence compétiteur) est abandonné. On revient au formulaire unique pour les 2 types de licence.

Le certificat médical apparaît donc sur le formulaire licence pour tous les licenciés. Pour les pratiquants non compétiteurs pour lesquels le certificat a plusieurs années de validité (2ans pour les plus de 40 ans, 3 ans pour les moins de 40 ans), celui-ci ne sera rempli que quand ce sera nécessaire.

1. Approbation du Compte rendu du Comité Directeur du 5 juin 1999

⇒ **VOTE n°1 à main levée : OUI à l'unanimité sous réserve d'un budget prévisionnel pour FFVL, organisme de Formation.**

2. Election du Trésorier

- Christian BOISEAUX ayant démissionné de sa fonction de trésorier, Gérard BLANDIN présente Gérard VIEUX, qui a travaillé en étroite collaboration avec Christian BOISEAUX à l'élaboration des budgets et ceux de son groupe de travail.

Gérard VIEUX s'engage à assumer cette responsabilité jusqu'à la prochaine assemblée générale pour pouvoir présenter le bilan et les budgets prévisionnels pour l'année 2000. Il précise qu'il n'a pas les compétences professionnelles de Christian BOISEAUX, mais qu'il travaillera en relation avec Jean Louis ROVELLI, l'expert comptable.



Hervé MASSE demande si quelqu'un d'autre se présente.

⇒ **VOTE n°2 à bulletin secret :**

22 voix exprimées : ----- 17 OUI ---- 1 NON ---- 4 BLANCS

Gérard VIEUX est le nouveau trésorier de la fédération, remplaçant ainsi Christian BOISEAUX.
La composition du nouveau Bureau Directeur est la suivante :

- Gérard BLANDIN, Président
- Gérard VIEUX, Trésorier
- Hervé MASSE, Secrétaire Général
- Jean Michel PAYOT, Vice-Président
- Bruno CLAEYSSENS

3. Replacer les dates de l'exercice comptable sur les dates de l'année civile

Il avait été envisagé de recaler le budget sur l'année civile, mais sur les conseils du ministère de la jeunesse et des sports et du CNOSF, le vote n°3 est supprimé.

⇒ **Débat à mettre à l'ordre du jour au prochain comité directeur pour le vote à l'AG.**

4. Autoriser à un ou plusieurs salariés de signer des chèques.

Lorsque le Président est absent il peut être nécessaire de régler des factures, de réceptionner des livraisons "contre remboursement", etc. Le Secrétaire Général étant à LYON, à moins de signer des chèques en blanc, il semble indispensable de permettre à un ou deux salariés de signer des chèques sur le compte de la F.F.V.L. La somme sera limitée à 10 000 F.

"Etes vous d'accord pour que Gilbert et Sophie aient la signature conjointe pour des chèques limités à la somme de 10 000 F, tout en gardant la possibilité pour le Président de signer des chèques tout seul."

⇒ **VOTE n°4 à bulletin secret :**

22 voix exprimées : --- 22 OUI

5. FFVL, Organisme de Formation

- Claude EBRARD explique pourquoi il n'a pas pu établir de budget prévisionnel.
"Lors de la dernière réunion, il m'avait été demandé de répondre sur les éventuelles taxes ou impôts divers qui pouvaient être affectés à FFVL, organisme de formation.
La formation FFVL ne doit viser que des services à caractères éducatifs et sportifs. En aucun cas elle ne peut, par le biais de la formation, envisager une rémunération lucrative de cette activité.
Sous ces conditions, la FFVL n'est pas soumise aux impôts commerciaux, à la TVA ou à la taxe professionnelle".

- Jean François CLAPE se posent certaines questions sur la mise en place concrète de l'opération :
"On va demander au secrétariat fédéral qui a une existence turbulente depuis 3 ans, une nouvelle charge de travail. Il faudrait évaluer surtout la charge de travail que cela va représenter pour le siège pour une finalité qui répond plus aux demandes des professionnels qu'à celles des licenciés."



Hervé MASSE prend exemple sur son entreprise et explique que cette charge de travail, qui demande beaucoup de rigueur dans le suivi, sera uniquement pour établir des documents types et des formulaires standards, et qu'avec les outils informatiques, ce sera facile à mettre en place. Il est intéressant d'avoir un organisme de formation pour le recyclage des professionnels.

- Marion VARNER expose que même si l'analyse comptable et fiscale est exacte, on ne peut pas prendre de décisions uniquement en fonction d'une incidence fiscale. Ce n'est pas parce qu'on va économiser de la TVA sur une action qu'il faut se précipiter sur l'opération. Par ailleurs, cette opération va s'adresser particulièrement aux professionnels, alors qu'on devrait plus se recentrer sur le licencié. Enfin, le secrétariat n'a pas besoin d'une nouvelle charge de travail même si c'est uniquement de mettre en place des formulaires types. C'est pourquoi j'avais demandé un budget prévisionnel.
- Jacky BOUVARD répond que d'autres fédérations sont organismes de formation depuis longtemps et pas uniquement pour former des professionnels. Si on ne tente pas cette opération, on ne pourra jamais savoir si c'est une bonne chose ou pas. Par ailleurs, il s'engage à ce qu'un budget soit prêt rapidement.
- Hervé MASSE explique que la structure de formation existe déjà à la fédération, et que l'on va simplement demander un numéro à la préfecture pour permettre à quelques jeunes en formation BE de pouvoir se faire prendre en charge par des organismes de remboursement de frais de formation.
- Jean Michel PAYOT : Précise que si on veut se rapprocher des professionnels, il faut un développement commun.

⇒ **VOTE n°5 à bulletin secret :**

22 voix exprimées : --- 18 OUI ----- 4 NON

Rappel de Michel AMBAL aux Présidents de ligues et de commissions : envoyer un compte rendu de leur contrats d'objectifs avant le 15 novembre 1999.

6. Redéfinir l'emploi jeune

Présentation des travaux faits par Karen (Statistiques, Déclaration accident) ⇒ Très bon travail

- Jean François CLAPE propose de recréer l'emploi jeune avec la commission technique, la DTN et le secrétariat.

But: Communiquer les statistiques et déclarations accidents à travers l'Europe de manière claire.

- Marion VARNER : La dernière version de la déclaration d'accident réalisée par Karen a vocation à devenir la référence européenne des déclarations d'accidents (les italiens, les espagnols et les anglais sont ok). La suisse va renouveler sa déclaration d'accident sur les conseils du DHV.

Il faut trouver quelqu'un pour continuer à s'occuper de ce domaine.

Un deuxième intérêt de ces statistiques est de négocier avec la compagnie d'assurance, les nouveaux contrats. C'est pourquoi, dans les prochaines licences, il faut que le nombre de vols ou d'heures de l'année précédente du licencié, soit noté sur la licence. Ce qui permettra un chiffre plus précis.

- Hervé MASSE : les tableaux des statistiques sont déjà établis. Il suffit de changer les données par an. Se renseigner auprès d'Ecoles qui forment des statisticiens pour une période à mi temps ou durant la période d'un stage pour renseigner les tableaux de statistiques.



Conclusion : Chercher quelqu'un qui pourrait rester deux saisons par exemple dans le cadre d'un mémoire d'étude (ce qui réglerait le problème du salaire entre autre).

7. Votes administratifs (régularisation des clubs)

Le règlement dit que un club qui a plus de deux ans avec moins de 6 membres disparaît.

⇒ **VOTE n°6 à l'unanimité: Le règlement intérieur est appliqué à la liste soumise.**

(REPAS)

8. Déclaration de politique générale du bureau présenté par Groupe de Travail n°1 :

Le bureau directeur de la FFVL s'est réuni les 21 et 22 août 1999 pour aborder des sujets impliquant l'avenir fédéral, à court ou moyen terme.

Cette réunion avait pour ambition de défricher le terrain et de proposer au CD, en fonction des thèmes choisis, au mieux un positionnement ou au moins une ligne directrice pour les deux années à venir, c'est à dire à l'horizon 2002, date clé de la construction européenne.

La réflexion a porté sur les domaines suivants :

- **Politique fédérale internationale** : «la libre circulation des pilotes en Europe»
Formation, qualifications, matériel, sites, législation, relations avec les instances internationales....
- **Politique de développement** : «la FFVL et les pratiquants»
Conditions d'augmentation des effectifs et des ressources, répartition des masses financières, déconcentration et décentralisation, relations inter fédérations...
- **Politique «jeunes»** : «les jeunes et la compétition»
Conditions d'achèvement de la filière haut niveau
- **Politique de communication** : «communiquer oui, mais dans quel but ? »
Quelles cibles pour notre communication, quels moyens pour atteindre les cibles définies ?
- **Politique du cerf-volant** :
Objectifs fédéraux en termes d'organisation fonctionnelle, échéanciers...

8.1 Politique internationale

La tendance actuelle, qui est à réglementer, correspond à la logique organisationnelle de nos états modernes (économie oblige) et mais aussi au désir obscur de sécurité des citoyens qui trouvent dans sa satisfaction la justification de leurs abandons de souveraineté. En un mot, la réponse réglementaire est plus rapide et plus simple mais elle nivelle tout par le bas, à commencer par les libertés. C'est l'accidentologie qui gouverne les réactions des préfets, c'est l'encombrement de l'espace aérien qui limitera la «divagation» des PULS, c'est la commission européenne qui s'alignera sur les règles nationales les plus «claires» et les plus économiquement correctes.

Face à cette tendance aux antipodes de notre pratique, seule une réponse HARMONIEUSE et RESPONSABLE des pratiquants du vol libre européen pourra emporter la partie.

Cette réponse du vol libre doit se fonder à deux niveaux :



Niveau des Fédérations (il faut que les logiques de type germanique ou latin se rapprochent, s'harmonisent, afin que la voix commune des fédérations soit entendue d'une même oreille par les eurocrates).

La commission internationale a commencé le travail de l'harmonisation inter fédérale au niveau des homologations des matériels. C'est sous son impulsion que s'engage l'harmonisation des formations (octobre à Leucate) par conséquent que s'engagera l'harmonisation des conditions de reconnaissance de compétences des pilotes.

Il faut que la France reste en tête dans le concert de l'harmonisation. Dans cette négociation délicate, il faut que les négociateurs sachent quelle est leur part de marge par rapport à la position franco-française et qu'ainsi ils sachent où se situe pour nous, dirigeants de la «fédé», ce qui changerait la nature de notre pratique. Par exemple, sommes-nous prêts à passer du brevet de pilote à un permis obligatoire de voler ? Le bureau propose de faire la «somme des positions référentes» qui seront autant de phares permettant une meilleure navigation que celle dite «à l'estime».

Niveau de l'Etat (il faut convaincre l'administration française que le vol libre français est bâti sur un apprentissage crédible qui débouche sur une pratique responsable ; La nécessité d'avoir l'Etat français dans sa manche, est une nécessité absolue pour les négociations futures entre états européens face à la Commission de Bruxelles....du fait des contraintes de subsidiarité).

C'est à la DTN que le rôle d'interface, entre positions fédérales et volontés ministérielles, doit être dévolu. C'est par ce seul truchement, parce qu'aussi la DTN est engagée dans l'action fédérale, que la légitimité de notre cause peut être reconnue par le ministère de tutelle.

En conclusion sur ce chapitre, il faut ANTICIPER la négociation entre Etats dans le cadre européen en donnant à nos ministres des arguments crédibles basés sur des réalités concrètes, et il faut GUIDER, autant que faire ce peut, le concert des fédérations européennes avec une mélodie inspirée par la musique française.

Interventions :

- Olivier BURGHELLE intervient en rappelant la création d'Europ'air Sport créé il y a 10 ans, de la IPPI-CARD.
- Marion VARNER : Europ'air sport, personne n'en parle. Etablir des liens avec nos homologues étrangers reste difficile (exemple à Leucate, DHV et SUISSE).
- Gilles MERCIER : La France étant le seul pays à reconnaître le cerf volant comme une pratique sportive, il serait judicieux de proposer un responsable STACK au sein du comité directeur pour les relations internationales.
- Jean Michel PAYOT conclue :
 - Difficulté à quitter le quotidien et accueillir l'avenir
 - S'intéresser plus vivement à Natura 2000
 - Définir les contraintes que nous sommes prêts à accepter.
 - Mettre en place des formations labellisées FFVL
 - Dans chaque prochaine réunion (APL, CC ...), il faut le positionnement d'un volant européen par discipline, par commission pour donner des éléments référents à Marion VARNER pour négocier.
- Gérard BLANDIN conclue : Le bureau vous propose ses axes de réflexion sur la politique internationale et tous ensembles, nous agissons.

8.2 Politique de développement

Toute entreprise, toute organisation qui n'aurait pour seule ambition que de se maintenir à son niveau d'activité, périlite par expérience...car sa population vieillit, sa créativité diminue et parce que la vie c'est le mouvement.....



Il s'avère qu'actuellement la population fédérale plafonne, bien que 12 000 nouveaux pratiquants arrivent chaque année !

Parmi les 12 000 perdus, certains ne continuent pas l'activité...certes, mais aussi d'autres quittent la fédération pour voler ailleurs....

La politique de développement de l'activité passe, au moins, par la fidélisation de la partie de ceux qui poursuivent ailleurs. Si l'on en gardait que 5 000 par an, quel taux de progression !

Il faut donc réfléchir sur ce que peut apporter la FFVL en PLUS :

Développer des activités et formations correspondant aux souhaits des licenciés et réservées à eux seuls. Lier la possession de la licence fédérale à des avantages matériels facilitant la pratique du vol libre (réductions navettes....)

Il faut mouiller dans ce projet les professionnels, en les intéressant par un retour encore plus évident.

Il faut adapter les produits fédéraux au «marché». Par exemple il faudra que nous proposons une modularité en terme d'assurance, avec un produit de base qui soit compétitif, assorti d'options qui pourront couvrir les responsables, ou les pratiquants à leur convenance, tant il est vrai que seule la quote-part fédérale sert à la vie fédérale.

Le développement est une affaire difficile et collective, autant dans sa conception que dans sa réalisation. Mais pour que le vol reste le plus libre possible, il faut tous se mobiliser.

Interventions :

- Gilles MERCIER : Il faut s'attacher à la forme et l'image plus qu'au fond, il faut adapter le message à la population qu'on cible.
- Michelle LAPLAGNE : Une enquête avait été effectuée entre autre par Gilbert il y a trois ans, et les résultats ont montré que les gens ne renouvelaient pas leur licence à cause d'un manque de temps, et l'éloignement des sites de pratique.
- Yves GILLES : Les produits fédéraux sont trop chers, il faut adapter le produit à la concurrence.

8.3 Politique jeunes

Il est vital, pour le développement, que la politique jeunes soit cohérente et complète. Que pourrions nous penser d'une émotion vécue par un jeune qui s'interrompt par manque de continuité de la filière. La filière de haut niveau se doit, en particulier, d'être complète : parce que la FFVL est une fédération sportive, parce que les subventions ministérielles sont associées à cette notion, mais surtout pour tenir compte de l'investissement de certains dans cette voie difficile mais aussi porteuse de rêve pour les autres.

La voie proposée de compléter la filière HN par un pôle France s'assortit d'une ouverture des structures existantes (pôles espoirs) à des jeunes externes, poursuivant leurs études et leur pratique du vol libre dans des sections sportives ou des clubs de la région.

Le pôle France aura une vocation transverse quant aux disciplines pratiquées (parapente et delta), tant il est intéressant pour un jeune de pouvoir choisir sa discipline au sein du vol libre, par la mise à disposition d'encadrants et de matériels adéquats.

Le pôle France sera d'abord une structure administrative et technique, et non pas un centre école de plus avec une politique fermée. Il sera sous la direction de la DTN.

- Armelle PAGET GOY intervient en notant qu'il faut s'intéresser aussi à la pratique jeune qui n'est pas de haut niveau et appliquer une politique en ce sens aussi.

Michel AMBAL précise que le pôle France ne s'adresse pas qu'aux scolaires mais aussi à des gens qui sont déjà dans la vie active. Le pôle espoir comme le pôle France sera un centre ressource à un large public.



8.4 Politique de communication

Il faut que la politique de communication serve la politique de développement. C'est à dire que ses objectifs visent à gagner de nouveaux licenciés, et à conserver les anciens...dans toutes les disciplines.

Les CIBLES doivent donc être, du point de vue du bureau, par conséquent :

- «Le grand public non pratiquant» en ce qui concerne la communication externe. (passager biplace par exemple...)
- «Le pratiquant vers une pratique PLUS et fédérale» en ce qui concerne la communication interne.

Les moyens, pour toucher ces cibles clairement définies, doivent être déterminés de manière professionnelle. En effet, il serait hasardeux, sans aide et réelle analyse des besoins, de se déterminer pour tel ou tel type de média, de mettre en valeur telle ou telle pratique ou discipline. Ce que le bureau demande, c'est la validation des cibles proposées dans la logique du développement.

Cette validation étant acquise, il faudra mettre la technique au service du but, d'une manière méthodique, quasiment unique, en ne réservant une plage que pour obtenir des ressources (sources également de développement) en impliquant des partenaires ou autres mécènes.

Interventions :

- Hervé MASSE : Prendre contact avec des professionnels de la communication extérieure en utilisant par exemple le budget de Jean Louis CORGIER pour les images télévisés.
- Marc PILLET propose de faire un audit en communication en faisant intervenir jeunesse et sport.
- Gilles MERCIER pense que c'est un tort de donner des outils de communication aux DDJS, il faudrait plutôt contacter des professionnels de la communication (ce sera au président de la commission communication de démarcher).

8.5 Politique d'intégration du cerf-volant

La connaissance des diverses formes de pratique du cerf-volant au sein de la FFVL, et la montée en puissance de la représentation CV au sein de chaque commission sont à améliorer pour parfaire l'intégration de cette discipline dans le vol libre.

Le développement des pratiques CV passe par un renforcement de la représentation CV au CD, et sans doute par une pratique budgétaire intégrée dans le volume financier attribué aux commissions.

Les cadres techniques doivent continuer à se former à toutes les formes de l'activité, pour être en mesure de tisser des liens transverses et de susciter des synergies locales.

L'intégration totale du CV dans les structures de la FFVL permettra, ultérieurement, de lancer vraiment le projet EDUC'EN CIEL, qui est un pari de développement vers les plus jeunes.

Pour l'instant tous les regards sont tournés vers le tracté et le FLY SURF...Là aussi, cela commence par l'appréhension de ce que sont les «riders»...Et de ce que la FFVL peut leur apporter comme pratique...PLUS !

- Gilles MERCIER : Il y a un très fort potentiel dans le domaine du cerf volant qu'il faut exploiter en intégrant un budget CV dans chaque commission.

⇒ **VOTE n°7 à bulletin secret : Etes-vous d'accord avec les propositions du bureau sur la politique générale.**

22 voix exprimées : 19 OUI, 1 BLANC, 2 ABSTENTIONS



9. Le mot du président

Bon travail de groupe lors de la réunion du 5 octobre

Regrette le départ de Jean Louis DUCRET pour des raisons familiales.

EPJ permettra à tous les clubs, ligues, CDVL d'être défendu.

Bruno CLAEYSSSENS est chargé de nous faire des propositions sur la commission site pour augmenter la sécurité sur les sites (déco, atterrissage, etc.)

Serge TASTET est nommé pour être notre représentant auprès de la DGAC

Succès aux fêtes de la seine notamment pour le CV

Un groupe de travail avec le président, le trésorier et les avocats sera mis en place pour travailler sur une RC commune avec des propositions au prochain comité directeur. Le choix des assurances sera donné à la prochaine assemblée générale, le 11 mars 2000.

10. Questions diverses.

Pas de questions écrites arrivées.

Hervé MASSE propose de se pencher sur deux dernières réunions qui ont lieu :

⇒ Réunion du 23 septembre au MJS sur le cerf volant tractif :

Michel AMBAL : La reconnaissance du monitorat fédéral du cerf volant de traction pour un enseignement contre rémunération a été bloqué par la Fédération de char à voile. La FFVL, la FFV et la FFCV ont décidé de se réunir de manière à harmoniser la possibilité de mettre en place ce monitorat de cerf volant de traction. Le ministère a fait un compte rendu de cette réunion. Est reconnu la délégation de pouvoir à la FFVL, et la participation aux réflexions des deux autres fédérations pour la mise en place du monitorat.

Prochaine réunion fin novembre, pour que la FFVL présente une homologation fin décembre du diplôme fédéral pour enseigner contre rémunération le cerf volant de traction.

- Michelle LAPLAGNE : "je croyais qu'on ne pouvait pas prétendre à rémunération dans le cadre d'un diplôme de monitorat fédéral".

Michel AMBAL explique qu'il faut bien distinguer d'une part, un brevet d'état qui peut enseigner contre rémunération sous sa propre gouverne (il n'a pas besoin de la tutelle de la fédération ayant reçu délégation de pouvoir), et un brevet fédéral (niveau 5 du diplôme reconnu par le ministère) qui peut être monnayé sous la responsabilité de la Fédération.

⇒ Réunion du 5 octobre sur le KITE SURF à Aix en Provence

Rassemblement d'une vingtaine de professionnels, constructeurs, de l'activité du KITE SURF.

Le but de cette réunion était de savoir dans quels domaines, ils nous reconnaissent et inversement.

Stéphane VIEILLEDENT a été désigné pour s'occuper de cette activité.

Fin du Comité Directeur